Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261112-C2026_266-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 40
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. Pascal HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_266 - FINANCES - Fonds de concours « ADS » 2026

Rapporteur : M. Stéphane COMBEAU, Vice-Président

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.
Vu l'article 186 de cette loi portant sur le versement de fonds de concours et complétant les lois du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Considérant les délibérations n°2015 02 n°25, 2014 11 n°15 et 2014 06 n°11 portant sur l'ADS,
Considérant les délibérations du Conseil Communautaire C_2026-05 et C_2026-06 en date du 9 février portant sur l'enveloppe du fonds de concours spécial et du fonds de concours « ADS »,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261112-C2026_266-DE

> La commune de **Limerzel** sollicite le versement de fonds de concours communautaires (délibération en date du 1er octobre 2026) au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 11 600 €, afin de financer le bâtiment de stockage destiné aux associations communales.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux de bâtiment – Bâtiment de stockage (extension du local existant et construction)	84 898,92 €	Département du Morbihan – PST 30 %	25 469,67 €
		Fonds de concours ADS	11 600 €
		Autofinancement	47 829,25 €
TOTAL	84 898,92 €	TOTAL	84 898,92 €

> La commune de **Molac** sollicite le versement de fonds de concours communautaires (délibération en date du 29 septembre 2026) au titre de l'enveloppe « fonds de concours ADS » à hauteur de 10 700 €, afin de financer les travaux du programme de voirie 2026.

Le plan de financement HT est le suivant :

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux – Programme de voirie 2026	34 718,36 €	Fonds de concours ADS	10 700 €
		Subvention Département – PST	10 415,51 €
		Autofinancement	13 602,85 €
TOTAL	34 718,36 €	TOTAL	34 718,36 €

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 29 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider le versement du fonds de concours tel que présenté pour :

** la commune de Limerzel à hauteur de 11 600 € au titre du fonds de concours ADS 2026 ;*

** la commune de Molac à hauteur de 10 700 € au titre du fonds de concours ADS 2026.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 12 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

Patrice LE PENHUIZIC
Signature_Actes_1142
12 nov. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.